



Plus d'infos sur :
<http://www.cnt-f.org>

CONFÉDÉRATION

CNT

UD CNT 69 - 44, rue Burdeau - 69001 Lyon
 Tel : 04 78 27 05 80 - <http://www.cnt69.org/>

NATIONALE DU TRAVAIL

Pour nos retraites,

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE LE 23 SEPTEMBRE

manifestation à 10H30,
 départ Place Ambroise Courtois (Métro D, Montplaisir Lumière)

Pour les retraites, les travailleurs ont obtenu :

- départ à 60 ans
- 37,5 annuités de cotisation
- départ à taux plein à 65 ans

Pour la CNT ces conditions ne sont pas suffisantes mais leur défense est vitale!

Pour le gouvernement, les retraites, c'est :

- départ à 62 ans
- 41,5 annuités de cotisation
- départ à taux plein à 67 ans
- augmentation des cotisations pour les travailleurs pour compenser les cadeaux faits au patronat

Le 7 septembre nous étions 3 millions pour exiger le retrait de cette contre-réforme qui casse les acquis sociaux et favorise les retraites par capitalisation. Face à cette mobilisation historique, le pouvoir répond par le mépris. Il n'y a aucune avancée. Ce sont toujours les plus pauvres qui trinquent.

L'intersyndicale nationale reste sur une stratégie de grèves ponctuelles et espacées en appelant à la grève et à la manifestation le jeudi 23 septembre. Pour la CNT nous devons être encore plus nombreux à être mobilisés dans la rue ce jour-là. C'est une condition indispensable pour faire pression sur le gouvernement mais cela ne suffira pas ! Seule la grève générale reconductible le fera reculer.

La CNT revendique :

- retraite à taux plein à 60 ans et à 55 ans pour les salariés ayant effectués des travaux pénibles
- retour aux 37,5 annuités public-privé
- indexation des pensions sur les salaires
- garantie d'un taux de remplacement de 75% du salaire brut (calcul sur la base des 6 derniers mois)
- pas de pensions inférieures au SMIC
- refus des retraites par capitalisation
- gestion des organismes de solidarité par les salariés eux-mêmes
- Hausse des salaires, induisant automatiquement une augmentation des cotisations.

AG mode d'emploi :

- L'assemblée générale est souveraine : ce sont ces décisions qui doivent primer, non des décisions venues d'ailleurs, de directions syndicales ou politiques.
- Tous et toutes ont la parole, syndiqués(e)s ou non syndiqué(e)s ; on peut parler en son nom propre, au nom de son syndicat (sans pour autant faire de l'AG une tribune syndicale) ou au nom de ses collègues si l'on est mandaté.
- Un compte rendu des résolutions prises doit être fait puis diffusé et rendu accessible.
- S'il y a besoin d'élire des délégués, leurs mandats doivent être précis et impératifs. Ils sont désignés à chaque fois pour éviter les « professionnel(le)s de la délégation ».

**Personne ne travaille à ta place,
personne ne décide à ta place !**

La richesse produite par habitant ne cesse d'augmenter (+30% par actif depuis 1983), ces gains de productivités doivent revenir aux travailleurs.

Les caisses de grève :

Une lutte, quelles qu'en soient ses modalités, coûte cher au travailleur mais nous pouvons faire face. L'organisation de concerts, de ventes, le reversement d'une partie de nos salaires quand nous ne sommes pas ponctionnés, les collectes lors de manifestations publiques permettent d'alimenter des caisses de solidarité.

IL N'Y A RIEN À NÉGOCIER !

ABROGATION IMMÉDIATE DE TOUTES LES CONTRE-RÉFORMES DEPUIS 1993 !



EN GRÈVE LE 23, LE 24 ON RECONDUIT !